

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2379

21 décembre 2006

SOMMAIRE

A-Jet Solution S.A., Luxembourg	114189	GoldenTree Asset Management Lux, S.à r.l., Lu-	
A2BM S.A., Accelerate To Be Master, Steinfort. .	114147	xembourg.	114160
Adya S.A., Luxembourg	114184	GoldenTree Asset Management Lux, S.à r.l., Lu-	
Agence-Immo 2000 S.A., Belvaux	114170	xembourg.	114162
Allibert Ventures, S.à r.l., Luxembourg.	114164	Hadassah International Luxembourg ONG, A.s.b.l.,	
Anfico Holding S.A., Luxembourg	114185	Luxembourg	114150
Astra Invest S.A., Luxembourg.	114186	IPI, International Pub Immo, S.à r.l., Dudelange .	114191
Atelier d'Architecture Frank Thoma et Associés		Italfondario Investments, S.à r.l., Luxembourg . .	114152
S.A., Luxembourg	114171	Jopen, S.à r.l., Luxembourg	114155
Atelier d'Architecture Frank Thoma et Associés		Komza International S.A., Luxembourg	114148
S.A., Luxembourg	114177	Launchchange Finance, S.à r.l., Luxembourg	114165
Bakker Van Vorst B.V., S.à r.l., Luxembourg	114169	LDVF1 Main FIP, S.à r.l., Luxembourg	114155
Boswell, S.à r.l., Luxembourg	114164	Melbury Park Holding S.A., Luxembourg	114169
Bowman Holding S.A., Luxembourg	114146	Merrill Lynch International Investment Funds,	
BTG Concept S.A., Senningerberg	114183	Sicav, Senningerberg	114147
Camena, S.à r.l., Luxembourg	114160	Nerekel International S.A., Luxembourg	114162
Capital International Emerging Markets Fund,		NLG Acquisition Holdings Management, S.à r.l.,	
Sicav, Luxembourg	114171	Luxembourg	114147
Centerscape Europe, S.à r.l., Luxembourg	114171	Optimal Service, S.à r.l., Hosingen	114190
Challenger Luxembourg S.A., Luxembourg	114156	Paveca Holding S.A., Luxembourg	114185
Challenger Luxembourg S.A., Luxembourg	114157	Pegas Nonwovens S.A., Luxembourg	114160
Cheyenne S.A.H., Luxembourg	114185	Radio-Music International, S.à r.l., Luxembourg .	114183
Chramer Holdings S.A., Luxembourg	114151	Raffaello Luxembourg S.C.A., Luxembourg	114150
Christine de Monbel S.A., Diekirch	114157	Repco 29 S.A., Luxembourg.	114178
Comtech International, S.à r.l., Grevenmacher . .	114170	Repco 29 S.A., Luxembourg.	114182
Cresford Real Estate S.A., Luxembourg	114152	RQ Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	114177
D.P.M. Transports, S.à r.l., Schouweiler	114177	Sanary Investments, S.à r.l., Luxembourg	114146
D.P.M. Transports, S.à r.l., Schouweiler	114182	Santeri Holdings S.A., Bridel	114149
D.P.M. Transports, S.à r.l., Schouweiler	114182	Snow Participations S.A., Luxembourg.	114149
D.P.M. Transports, S.à r.l., Schouweiler	114183	Société Luxembourgeoise de Location, S.à r.l., Lu-	
Dream in Golf S.A., Medingen	114152	xembourg.	114185
Eldfell S.A.H., Luxembourg.	114190	Société Luxembourgeoise de Location, S.à r.l., Lu-	
Elme S.A., Luxembourg	114155	xembourg.	114186
Equity Growth International S.A., Luxembourg. .	114170	Specialised Finance Solution (S.F.S.), S.à r.l., Lu-	
European Mega Cinema S.A., Luxembourg	114184	xembourg.	114146
Fitness Academy, S.à r.l., Ettelbruck	114182	Sydney Partners S.A. Holding, Luxembourg	114183
Fortezza Re, S.à r.l., Luxembourg	114150	Unzen S.A.H., Luxembourg	114192
Fortezza Servico, S.à r.l., Luxembourg.	114151	Vermietungsgesellschaft Objekt 11, S.à r.l., Luxem-	
Getro International S.A., Luxembourg	114183	bourg	114192

114146

SPECIALISED FINANCE SOLUTION (S.F.S.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 102.942.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour compte de SPECIALISED FINANCE SOLUTION (S.F.S.), S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(124445.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

SANARY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.042.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 19 avril 2005

- Ancienne situation associé:

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.).

- Nouvelle situation associé:

	Parts sociales
MARBA INVESTMENTS, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg	125 parts sociales
Total	125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour SANARY INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124460.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006

BOWMAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.585.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 14 novembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Frédéric Adam, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124486.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

114147

MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 6.317.

—
Veillez noter la démission de Monsieur Andrew Donohue de sa fonction d'administrateur dans MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS avec effet au 30 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS

THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH

D. Micallef/ A. Rennie

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124470.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

NLG ACQUISITION HOLDINGS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 109.525.

—
EXTRAIT

M. Riccardo Rosati a démissionné de ses fonctions de gérant de NLG ACQUISITION HOLDINGS MANAGEMENT, S.à r.l. avec effet au 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour NLG ACQUISITION HOLDINGS MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124482.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

A2BM S.A., ACCELERATE TO BE MASTER, Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.786.

—
L'an deux mille six, le vingt-six octobre,

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ACCELERATE TO BE MASTER S.A., A2BM S.A., avec siège à Luxembourg, 65, avenue de la Gare, (R.C. B n° 110.786), constituée suivant acte notarié du 5 septembre 2005, publié au Mémorial C n° 160 du 24 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Olivier Differdange, expert-comptable, demeurant à B-6700 Arlon, 9, rue du Muselbur (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-8410 Steinfort.
2. Libération de l'intégralité du capital social.
3. Changement du commissaire aux comptes.
4. Modification afférente de l'article 2 première phrase.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Steinfort.

L'adresse du siège est: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

114148

Deuxième résolution

L'Assemblée générale constate que capital social par un versement en numéraire de 23.250,- EUR de sorte que le capital libéré se chiffre à 31.000,- EUR.

Troisième résolution

Est nommé nouveau commissaire aux comptes: AFC BENELUX, S.à r.l., avec siège à L-8410 Steinfort, (R.C. n° 60.162).

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 2 première phrase comme suit:

Art. 2. première phrase. Cette société aura son siège à Steinfort.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent quarante euros (840,- EUR)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: O. Differdange, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 2006, vol. 922, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 novembre 2006.

G. d'Huart.

(124239.3/207/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

KOMZA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 51.868.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Lino Carnelos, entrepreneur, résident à Via Cadore Mare, 124, Codognè, Italie ici représenté par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Codognè, le 14 octobre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme KOMZA INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxembourg B numéro 51.868, fut constituée par acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 517 du 10 octobre 1995;

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié en date du 21 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 195 du 14 mars 2001;

- La société a actuellement un capital de neuf cent quatre-vingt-huit mille quatre cents euros (EUR 988.400,-) représenté par trente-neuf mille cinq cent trente-six (39.536) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société KOMZA INTERNATIONAL S.A.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société KOMZA INTERNATIONAL S.A., avec effet immédiat. Il assume la fonction de liquidateur.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société KOMZA INTERNATIONAL S.A., déclare que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Le comparant reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 19 septembre 2006;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions (toutes au porteur) qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société KOMZA INTERNATIONAL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 octobre 2006, vol. 438, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(124663.3/242/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SANTERI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8116 Bridel, 1, Beim Antonskraiz.

R. C. Luxembourg B 111.739.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la Société

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires, réunie extraordinairement, de la société SANTERI HOLDINGS S.A., tenue à Luxembourg le 5 juillet 2006, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, a décidé de révoquer LA CICOGNE LIMITED et FIDEX CAPITAL LIMITED de leurs fonctions d'administrateur à compter du 5 juillet 2006,

2. L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, a décidé de nommer Monsieur Carl Linde, administrateur de sociétés, né le 5 décembre 1964, demeurant 111, Baker Street, London W1U 6RR U.K. et Monsieur Stephen Goldberg, solicitor, né le 27 octobre 1953, demeurant Saint John Street, 235, London, EC1V 4NG U.K. aux fonctions d'administrateur à compter du 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124485.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

SNOW PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 89.786.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2006

- L'Assemblée accepte la démission de PROSERVICES MANAGEMENT, S.à r.l., de Monsieur Paolo Dermitzel et de Monsieur Matthijs Bogers de leur poste d'administrateurs de la société.

- L'Assemblée nomme Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Monsieur David Giannetti, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société, pour une période de six ans.

- L'Assemblée accepte la démission de EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., de ses fonctions de commissaire aux comptes et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg pour une période de six ans.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social du 47, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2006.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW00861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124508.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

114150

FORTEZZA RE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 112.459.

EXTRAIT

M. Riccardo Rosati a démissionné des ses fonctions de gérant de FORTEZZA RE, S.à r.l. avec effet au 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour FORTEZZA RE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124495.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

RAFFAELLO LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.004.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2006

- La démission du poste de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été actée en date du 11 juillet 2006;

- L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprise, avec effet au 11 juillet 2006, DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124497.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**HADASSAH INTERNATIONAL LUXEMBOURG ONG, Association sans but lucratif,
(anc. HADASSAH SECTION LUXEMBOURGEOISE ASSOCIATION POUR
L'AIDE ET LA RECHERCHE MEDICALE (HADASSAH LUXEMBOURG)).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg F 3.853.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 25 janvier 2006 ont été prises les résolutions suivantes.

Les articles 1^{er}, 2 et 3 des statuts sont modifiés comme suit:

1. Siège social. Le siège social de l'association est situé à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Dénomination. L'association portera le nom de HADASSAH INTERNATIONAL LUXEMBOURG ONG.

3. Objet social. L'objet social de l'association est décrit comme suit:

HADASSAH INTERNATIONAL LUXEMBOURG ONG, se plaçant en dehors et au dessus de tous les partis politiques, de toutes les organisations philosophiques et confessionnelles, se propose de:

- soutenir le travail des hôpitaux, cliniques, centres de recherches et autres installations médicales en Israël;
- facilite les échanges des informations médicales et du personnel médical entre Israël et d'autres pays;
- mettre les connaissances et moyens dont disposent les hôpitaux, cliniques, centres de recherches et autres installations en Israël à disposition des personnes défavorisées, ceci à travers des programmes d'aide humanitaire;
- oeuvrer à la coopération et à l'aide au développement dans des pays et des régions en voie de développement, notamment dans le domaine médical.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV03796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(124563.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

114151

CHRAMER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.465.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Madame Isabelle Donadio, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Fondation MECHEVKO FOUNDATION, avec siège social à Städle 36, PO Box 685, 9490 Vaduz (Liechtenstein),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme CHRAMER HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 8 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 643 du 11 décembre 1996.

- La société a actuellement un capital social de USD 450.000,- (quatre cent cinquante mille U.S. Dollars) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent U.S. Dollars) chacune, entièrement libérées.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la Fondation MECHEVKO FOUNDATION, prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CHRAMER HOLDINGS S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société CHRAMER HOLDINGS S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CHRAMER HOLDINGS S.A.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Donadio, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 octobre 2006, vol. 438, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(124665.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

FORTEZZA SERVCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 119.294.

—
EXTRAIT

M. Riccardo Rosati a démissionné des ses fonctions de gérant de FORTEZZA SERVCO, S.à r.l., avec effet au 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour FORTEZZA SERVCO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124501.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

114152

CRESFORD REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.549.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124499.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2006.

ITALFONDIARIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.012.500,-.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 114.819.

EXTRAIT

M. Riccardo Rosati a démissionné de ses fonctions de gérant de ITALFONDIARIO INVESTMENTS, S.à r.l. avec effet au 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour ITALFONDIARIO INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(124503.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

DREAM IN GOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 121.315.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1. Monsieur Max Schammel, employé privé, né à Luxembourg, le 27 février 1949, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle.

2. Monsieur Guy Schammel, employé privé, né à Joao Monlevade (Brésil), le 14 mars 1962, demeurant à L-5254 Sandweiler, 21, rue Batty Weber.

3. Monsieur John Preston, retraité, né à Iver (Royaume-Uni), le 8 août 1934, demeurant à L-8030 Strassen, 42, rue du Kiem.

Les comparants sub. 2.- et 3.- sont ici représentés par Monsieur Max Schammel, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de DREAM IN GOLF S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Medingen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente et la location de produits et appareils éducatifs et d'entraînement en rapport avec le golf, ainsi que des simulateurs de golf, ainsi que l'importation et l'exportation, le commerce en gros et en détail, l'achat et la vente en direct et en commission de tous produits assimilés, ainsi que toute activité d'intermédiaire de commerce.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

La délégation à un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Max Schammel, préqualifié, mille cinquante actions	1.050
2. Monsieur Guy Schammel, préqualifié, mille vingt- cinq actions.	1.025
3. Monsieur John Preston, préqualifié, mille vingt-cinq actions.	1.025
Total: trois mille cent actions.	<u>3.100</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Frank Pajot, gérant de société, né à Boulogne-sur-Mer (France), le 10 janvier 1969, demeurant à F-74410 Saint-Jorioz, 40, allée des Aravis (France);
 - b) Monsieur Bruno Bongéot, gérant de société, né à Montbéliard (France), le 2 juin 1966, demeurant à F-74320 Sévrier, 25, allée des Cyclamens (France);
 - c) Monsieur Robert Pajot, retraité, né à Outreau (France), le 4 février 1944, demeurant à F-74320 Sévrier, 84, allée Boubioz (France).
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Madame Jeanne Baum, secrétaire de direction, née à Esch-sur-Alzette, le 9 août 1951, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
5. Le siège social est établi à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Frank Pajot, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schammel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2006, vol. 539, fol. 45, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2006.

J. Seckler.

(124890.3/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114155

JOPEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.633.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 9 mars 2000 entre:
Société domiciliée:
JOPEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, au capital de 12.500,- EUR, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 73.633
et
Domiciliaire:
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28.967
a pris fin avec effet au 16 octobre 2006.
Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2006.
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures
Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02564. – Reçu 14 euros.
Le Receveur (signé): D. Hartmann.
(124504.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

LDVF1 MAIN FIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.
Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 109.577.

EXTRAIT

M. Riccardo Rosati a démissionné de ses fonctions de gérant de LDVF1 MAIN FIP, S.à r.l. avec effet au 13 octobre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2006.
Pour LDVF1 MAIN FIP, S.à r.l.
Signature
Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04408. – Reçu 14 euros.
Le Receveur (signé): D. Hartmann.
(124507.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

ELME S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 2.066.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le six novembre.
Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.
A comparu:
Maître Lucy Dupong, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit suédois TELEFONAKTIEBOLAGET L.M. ERICSSON (public limited liability company), établie et ayant son siège social à 16483 Stockholm (Suède), Torshamnsgatan 21-23, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 23 octobre 2006.
Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentais, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.
Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter: que la société anonyme ELME S.A. a été constituée suivant acte du notaire Georges Metzler, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 août 1934, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 60 du 22 septembre 1934; que le capital social de la société anonyme ELME S.A. s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune, entièrement libérées; que la société TELEFONAKTIEBOLAGET L.M. ERICSSON, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de procéder à la dissolution et la liquidation de la société anonyme ELME S.A., celle-ci ayant cessé toute activité; qu'aux fins de la dissolution, la société TELEFONAKTIEBOLAGET L.M. ERICSSON, en tant qu'actionnaire unique, décide de fixer le siège social de la société anonyme ELME S.A. à L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie,

que la société TELEFONAKTIEBOLAGET L.M. ERICSSON, agissant en sa qualité de liquidateur de la société ELME S.A., déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,
- que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- que tous les passifs connus de la société, vis-à-vis des tiers, ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

de sorte que la liquidation de la société anonyme ELME S.A. est à considérer comme faite et clôturée;

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à Luxembourg,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, qualité et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Dupong, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 6 novembre 2006, vol. 408, fol. 65, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 novembre 2006.

M. Lecuit.

(124861.3/243/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

CHALLENGER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.598.

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHALLENGER LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 510 du 8 décembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 7 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 263 du 6 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal Mathu, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Antonella Graziano, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane Baert, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille dollars US) à USD 2.000.000,- (deux millions de dollars US) par émission de 500 (cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.

2. Souscription et libération des 500 (cinq cents) nouvelles actions ainsi créées.

3. Modification subséquente des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille dollars US) à USD 2.000.000,- (deux millions de dollars US) par la création et l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.

L'Assemblée admet la société UNISERVICE S.A., société de droit suisse, ayant son siège social à CH-1208 Genève, 6, route de Malagnou, à la souscription des actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les 500 (cinq cents) actions nouvelles sont souscrites par UNISERVICE S.A., prénommée,

ici représentée par Madame Chantal Mathu, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars US) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à USD 2.000.000,- (deux millions de dollars US) représenté par 2.000 (deux mille) actions de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est estimée à EUR 402.012,31.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Mathu, A. Graziano, S. Baert, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 octobre 2006, vol. 438, fol. 63, case 12. – Reçu 4.020,12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(124666.3/242/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

CHALLENGER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.598.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(124667.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

CHRISTINE DE MONBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Luxembourg B 121.312.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1. Madame Christine Decron, enseignante, demeurant à F-08140 Bazeilles, 11, rue de la Dernière Cartouche, (France).

2. Monsieur Jean-Pierre Lamiable, gérant de société, demeurant à F-51150 Tours-sur-Marne, 8, rue du Condé, (France).

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de CHRISTINE DE MONBEL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Diekirch.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la commercialisation en gros et au détail de denrées alimentaires de luxe, et tous produits et dérivés s'y reportant, sous quelque forme que ce soit, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou signature électronique qualifiée, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou signature électronique qualifiée.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} jeudi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1. Madame Christine Decron, enseignante, demeurant à F- 08140 Bazeilles, 11, rue de la Dernière Cartouche, (France), quatre-vingt actions	80
2. Monsieur Jean-Pierre Lamiable, gérant de société, demeurant à F-51150 Tours-sur-Marne, 8, rue du Condé, (France), vingt actions	20
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui du commissaire aux comptes à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Christine Decron, enseignante, née à Thilay, (France), le 10 mars 1954, demeurant à F-08140 Bazeilles, 11, rue de la Dernière Cartouche, (France);
 - b) Monsieur Jean-Pierre Lamiable, gérant de société, né à Tours-sur-Marne, (France), le 9 mai 1948, demeurant à F-51150 Tours-sur-Marne, 8, rue du Condé, (France);
 - c) Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, né à Piennes, (France), le 10 mai 1950, demeurant à L-7450 Lintgen, 14, route Principale.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme SCHEMSY S.A., avec siège social à L-7557 Mersch, 31, rue Mies, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.583).
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
5. Le siège social est établi à L-9265-Diekirch, 6, rue du Palais.
6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Christine Decron, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Decron, J.-P. Lamiable, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 38, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2006.

J. Seckler.

(124885.3/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114160

PEGAS NONWOVENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-80, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 112.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(124642.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

CAMENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 112.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 novembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(124647.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,571,475.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 112.971.

In the year two thousand and six, on the ninth day of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at c/o National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 8 June 2006.

This proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112.971, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 3 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 635, on 28 March 2006 (the «Company»). The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 May 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its current amount of one million five hundred seventy-one thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 1,571,475) up to an amount of two million sixty-six thousand nine hundred fifty Euro (EUR 2,066,950), through the issuance of nineteen thousand eight hundred nineteen (19,819) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

All of the nineteen thousand eight hundred nineteen (19,819) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of four hundred ninety-five thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 495,475), entirely allocated to the share capital. The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of three hundred forty-one thousand two hundred thirty-three British pounds and sixty-three pence (GBP 341,233.63) (the «Contribution»).

For the purposes of this resolution, the Sole Shareholder has decided to express the total value of the Contribution, being currently denominated in British pounds (GBP), in the euro currency (EUR), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on June 6, 2006 at 6.30 p.m. CET, according to which EUR 1 is the equivalent of GBP 0.6887.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article *ix* first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at two million sixty-six thousand nine hundred fifty Euro (EUR 2,066,950), represented by eighty-two thousand six hundred seventy-eight (82,678) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, une limited liability company soumise au droit des Etats-Unis, avec siège social C/O National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 8 juin 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.971, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger du 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 635, du 28 mars 2006 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de sa valeur actuelle d'un million cinq cent soixante-onze mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.571.475) à un montant de deux millions soixante-six mille neuf cent cinquante euros (EUR 2.066.950) par l'émission de dix-neuf mille huit cent dix-neuf (19.819) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'intégralité des dix-neuf mille huit cent dix-neuf (19.819) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associé Unique pour un montant total de quatre cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 495.475), entièrement affectés au capital social. Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces par l'Associé Unique de trois cent quarante et un mille deux cent trente-trois livres sterling et soixante-trois pence (GBP 341.233,63) (l'«Apport»).

Pour les besoins de cette résolution, l'Associé Unique a décidé d'exprimer la valeur totale de l'Apport, actuellement exprimée en livre sterling (GBP), en euros (EUR) sur base du taux de conversion figurant sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 6 juin 2006 à 18.30 heures CET, selon lequel EUR 1 équivaut à GBP 0.6887.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions soixante-six mille neuf cent cinquante euros (EUR 2.066.950), représentés par quatre-vingt-deux mille six cent soixante-dix-huit (82.678) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

114162

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 79, case 6. – Reçu 4.954,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

(125024.3/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.971.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43031 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

(125026.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

NEREKEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 118.651.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of October.

Before M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company NEREKEL INTERNATIONAL S.A., with registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscribed in Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 118,651, incorporated by deed of the undersigned notary on the 25th of July 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1942 of the 17th of October 2006.

The meeting is presided by Mr Christian Dostert, private employee, professionally residing in Junglinster.

The chairman appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, professionally residing in Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the capital to the extent of 399,000.- EUR in order to raise it from the amount of 31,000.- EUR to 430,000.- EUR by the issue of 39,900 new shares with a nominal value of 10.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of association.

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by three hundred and ninety-nine thousand Euro (399,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) up to four hundred and thirty thousand Euro (430,000.- EUR) by the issue and the subscription of thirty-nine thousand nine hundred (39,900) new shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

With the agreement of all the actual shareholders, the thirty-nine thousand nine hundred (39,900) new shares have been subscribed by:

- Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, up to thirty-nine thousand and forty (39,040) shares, and

- Mr Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, up to eight hundred and sixty (860) shares,

and fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of three hundred and ninety-nine thousand Euro (399,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

In order to reflect such action, the meeting decides to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of association and to give it the following wording:

«**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed share capital is fixed at four hundred and thirty thousand Euro (430,000.-EUR), represented by forty-three thousand (43,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) per share.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at five thousand seven hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEREKEL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.651, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1942 du 17 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain Wagner, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 399.000,- EUR pour le porter du montant de 31.000,- EUR à 430.000,- EUR par l'émission de 39.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

Aucunes d'autres convocations d'usage n'étaient nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (399.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre cent trente mille euros (430.000,- EUR) par l'émission de trente-neuf mille neuf cents (39.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et délibération

Avec l'accord de tous les actionnaires, les trente-neuf mille neuf cents (39.900) actions nouvelles ont été souscrites par:

- Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, à concurrence de trente-neuf mille et quarante (39.040) actions, et

- Monsieur Romain Wagner, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, à concurrence de huit cent soixante (860) actions,

et libérées entièrement par les souscripteurs préredits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (399.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent trente mille euros (430.000,- EUR), représenté par quarante-trois mille (43.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, A. Thill, R. Wagner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2006, vol. 539, fol. 63, case 11. – Reçu 3990 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2006.

J. Seckler.

(125150.3/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

BOSWELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 112.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 novembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(124649.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ALLIBERT VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.443.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour ALLIBERT VENTURES, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(125142.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of one manager.

Art. 14. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or videoconference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, VEEDER ROOT COMPANY, prenamed, declared to subscribe to the four hundred ninety-nine (499) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of nine thousand nine hundred eighty GBP (GBP 9,980.-).

The amount of nine thousand nine hundred eighty GBP (GBP 9,980.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr James Howard Ditkoff, company director, born on August 20, 1946 in Buffalo, New York, United States of America and with professional address at 2099 Pennsylvania Ave NW, 12th Floor, Washington, D.C. 20006, United States of America;

- Mr Daniel L. Comas, Vice President and company director, born on December 5, 1963, in New York, United States of America, with professional address at 2099 Pennsylvania Avenue NW, 12th Floor, Washington, D.C. 20006, United States of America;

- Mr Frank Mc Faden, Vice president, born on October 14, 1961, in Pennsylvania, United States of America, and with professional address at 2099 Pennsylvania Avenue NW, 12th Floor, Washington, D.C. 20006, United States of America. The Company shall be bound by the sole signature of one manager.

3) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VEEDER ROOT COMPANY, une société de droit américain ayant son siège social au 125 Powder Forest Drive, Simsbury, Connecticut CT06070, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Sophie Saunier, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LAUNCHCHANGE FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à neuf mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (GBP 9.980,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Art. 14. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, VEEDER ROOT COMPANY, précitée, déclare souscrire les quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de neuf mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (GBP 9.980,-).

Le montant de neuf mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (GBP 9.980,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James Howard Ditkoff, administrateurs de sociétés, né le 20 août 1946 à Buffalo, New York, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 2099 Pennsylvania Avenue, 12^e étage, Washington, D.C., 20006, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Daniel L. Comas, Vice-Président et dirigeant de sociétés, né le 5 décembre 1963 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2099 Pennsylvania Avenue NW, 12^e étage, Washington, D.C. 20006, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Frank Mc Faden, Vice-Président, né le 4 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2099 Pennsylvania Avenue NW, 12^e étage, Washington, D.C. 20006, Etats-Unis d'Amérique.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

3) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-S. Saunier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 155S, fol. 87, case 3. – Reçu 148,91 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126850.3/211/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**MELBURY PARK HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. ENSOF HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 112.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 novembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(124650.3/202/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

BAKKER VAN VORST B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 94.477.

Conformément au contrat sous seing privé et sous forme authentique signé le 27 avril 2006 à NL-Amsterdam, Monsieur Jacobus Bakker a cédé l'intégralité de ses parts sociales à la fondation STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BENETFELDA avec adresse à NL-1151 AT Broek in Waterland, De Erven 42, enregistré au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34247248, laquelle cession a été acceptée par la gérance de BAKKER VAN VORST B.V., S.à r.l. en date du 26 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126867.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

114170

COMTECH INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, rue de Thionville.
R. C. Luxembourg B 80.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 novembre 2006.

P. Bettingen
Notaire

(124651.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

AGENCE-IMMO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 novembre 2006.

P. Bettigen
Notaire

(124652.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

EQUITY GROWTH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 18.736.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Bob Bernard, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, ici dûment représenté par Monsieur Cédric Frisch, comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme EQUITY GROWTH INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 18.736, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 septembre 1981, publié au Mémorial C numéro 281 du 21 décembre 1981,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 décembre 1985, publié au Mémorial C numéro 52 du 27 février 1986.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

c.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme EQUITY GROWTH INTERNATIONAL S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute, à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Frisch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 37, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2006.

J. Seckler.

(124967.3/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

**CAPITAL INTERNATIONAL EMERGING MARKETS FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 33.347.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Company Administration

Signature

(124682.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ATELIER D'ARCHITECTURE FRANK THOMA ET ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 236, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 46.262.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

(124703.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

CENTERSCAPE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 121.512.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EVERGREEN REAL ESTATE PARTNERS EUROPE, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Company Register and having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

here represented by Ms Laure Gérard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on October 20, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development

and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension. It is being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CENTERSCAPE EUROPE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company shall not establish a registered branch or an office or any other fixed place of business in a location outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of category A managers and category B managers.

In case of a sole manager, the Company shall be managed by the sole manager (the «Sole Manager»). In case of a Board of Managers, the Company shall be managed by at least one Class B Manager and one or several Class A Managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall perform his/its activities primarily in the Grand Duchy of Luxembourg. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may act on behalf of the Company in Germany only on an exceptional, non-routine basis.

The Company will employ personnel, maintains an office, machinery and equipment in Luxembourg and conducts inter alia, all the activities and functions as follows:

- Making all necessary funding arrangements in its own name and on its own behalf;
- Secretarial duty at quarterly board meetings;
- Ensuring timely payment by the Company of all its third party obligations;
- Implementing and executing the annual strategic business plans for the specific assets as approved by the Fund.

The Company shall procure that the above mentioned requirements are properly documented.

An Investment Advisor will be appointed by the Board of Managers (the «Senior Investment Advisor»), being understood that the Senior Investment Advisor will have no authority in the management of the Company, nor voting rights, nor direct liability. The Senior Investment Advisor's principal activity will be to advise the Board of Managers in connection with the retail markets in general and including the acquisition, the monitoring, the management, the promotion and the sale of the Company's Assets, being understood that recommendations of the Senior Investment Advisor are not binding the Board of Managers. At the request of the Board of Managers, the Senior Investment Advisor can (i) assist in the ongoing monitoring of each investment as well as the divestment of the Company's portfolio and (ii) review the preliminary investment recommendations, business plan, market and competitor analysis and customer interviews pre-

pared by the Board of Managers. The Senior Investment Advisor will be present at Board of Managers' meeting if so required by the managers. The Senior Investment Advisor may be dismissed ad nutum.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager. For commitments not exceeding two thousand Euro (EUR 2,000.-) the Company shall be bound by the sole signature of any category B manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall not have an agent that permanently acts on behalf of the Company outside the Grand Duchy of Luxembourg, neither by express or implied authorization nor by a de facto authorization granted by the Company.

In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by a Class B Manager, and will be held on a quarterly basis.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if (i) a majority of its members is present or represented and (ii) at least one (1) Class B Manager attends physically the meeting. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority comprising at least one (1) Class B Manager and one (1) Class A Manager.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Subject to the requirement above for the physical attendance by at least one (1) Class B Manager, the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, EVERGREEN REAL ESTATE PARTNERS EUROPE, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

114174

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A manager:

- Mr Rob Jenner, Vice President, born on June 5th, 1976 in Rinteln, Germany, with professional address at CityPoint, 1 Ropemaker Street, 35th Floor, London, England EC2Y 9HD.

Category B manager:

- Mr Alain Heinz, Chartered Accountant, born on May 17, 1968 in Forbach, France, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Towards third party, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B Manager. For any commitment not exceeding two thousand Euro (EUR 2,000.-) the Company shall be bound by the sole signature of any category B manager.

2) The sole shareholder resolves to appoint Mr William W. Gerrity, residing at 5973 Avenida Encinas, Ste. 300, Carlsbad, California 92008, United States of America, as Senior Investment Advisor of the Company for an unlimited period of time.

3) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EVERGREEN REAL ESTATE PARTNERS EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Laure Gérard, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet social supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de propriétés immobilières dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger aussi bien que toutes les opérations touchant aux propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location des propriétés immobilières.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, développer ces titres et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et faire de manière générale toute opération se rattachant à son objet ou le favorisant. Etant entendu que la Société n'entrera dans aucune transaction qui l'engagerait dans une activité considérée comme étant une activité du secteur financier.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CENTERSCAPE EUROPE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par une décision du Conseil de Gérance.

La Société ne peut avoir de bureaux ni de succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en vertu de l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la société sera gérée par le gérant unique (le «Gérant Unique»). Dans l'hypothèse où il y a plusieurs gérants, la société sera gérée par au moins un gérant de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie A.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance exercera son/ses activités principalement dans le Grand-Duché de Luxembourg. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut agir, de manière exceptionnelle, pour le compte de la Société en Allemagne.

La Société emploiera du personnel, aura un bureau, et un équipement au Luxembourg et exercera inter alia, toutes les activités et fonctions comme suit:

- Procéder à tout arrangement lié au financement au nom et pour le compte de la Société;
- Rédiger tout document requis par la tenue trimestrielle des Conseil de Gérance;
- S'assurer du paiement en temps et en heure et requis de ses obligations envers les tiers avec lesquels la Société serait partie à un contrat;
- Mettre en oeuvre et exécuter les plans annuels d'activité stratégiques pour les actifs spécifiques tels qu'approuvés par le Fonds.

La Société devra s'assurer que les exigences mentionnées ci-dessus sont correctement documentées.

Un Conseiller en Investissement sera nommé par le Conseil de Gérance (le «Conseiller en Investissement»), étant entendu que le Conseiller en Investissement n'aura aucune autorité dans la gestion de la Société, ni de droit de vote, ni de responsabilité directe. La principale activité du Conseiller en Investissement sera de conseiller le Conseil de Gérance dans le cadre des marchés de détail en général, ainsi que sur l'acquisition, le contrôle, la gestion, la promotion et la vente des biens de la Société, étant entendu que les conseils du Conseiller en Investissement ne lient pas obligatoirement le Conseil de Gérance. A la demande du Conseil de Gérance, le Conseiller en Investissement peut (i) prêter assistance dans le contrôle en cours de chaque investissement ainsi dans la cession d'actifs de la Société et (ii) revoir les recommandations préliminaires faites pour un investissement, le plan d'activité, le marché et l'analyse des concurrents et les entretiens avec le client préparés par le Conseil de Gérance. Le Conseiller en Investissement assistera aux réunions du Conseil de Gérance, si les gérants le souhaitent. Conseiller en Investissement est révocable ad nutum.

A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Pour les engagements n'excédant pas deux mille euros (EUR 2.000,-) la Société sera engagée par la signature unique de n'importe quel gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société n'aura pas d'agent qui agirait de manière permanente pour le compte de la Société à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, ni par autorisation expresse ou informelle, ni par une autorisation de fait accordée par la Société.

En cas de la pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par un gérant de catégorie B, et seront tenues tous les trimestres.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement et prendre des décisions, que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et qu'au moins un gérant de catégorie B assiste personnellement à l'assemblée. Les décisions du Conseil de Gérance doivent être adoptées à la majorité simple avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Une telle décision peut être documentée dans un seul document, ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

A condition de respecter l'exigence ci-dessus relative à la présence aux assemblées d'au moins un gérant de catégorie B, le recours aux vidéoconférence et conférence téléphonique sera permis dès lors que chaque gérant participant peut entendre et être entendu par tous les autres gérants participants utilisant ou non cette technologie. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance (ou le gérant unique) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, EVERGREEN REAL ESTATE PARTNERS EUROPE, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- M. Rob Jenner, Vice President, né le 5 juin 1976 à Rinteln, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à CityPoint, 1 Ropemaker Street, 35th Floor, Londres, EC2Y 9HD, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- M. Alain Heinz, Expert-comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Pour les engagements n'excédant pas deux mille euros (EUR 2.000,-) la Société sera engagée par la signature unique de n'importe quel gérant de catégorie B.

2) L'associé unique décide de nommer Conseiller en Investissement de la Société pour une durée indéterminée M. William W. Gerrity, ayant son adresse professionnelle au 5973 Avenida Encinas, Ste. 300, Carlsbad, Californie 92008, Etats-Unis d'Amérique.

3) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Gérard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 155S, fol. 85, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126854.3/211/363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

ATELIER D'ARCHITECTURE FRANK THOMA ET ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 236, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 46.262.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

(124705.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

RQ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 97.517.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

M. van Krimpen.

(124712.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

D.P.M. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 12, rue J.G. Kremer.

R. C. Luxembourg B 82.316.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

(124715.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

REPCO 29 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 118.299.

In the year two thousand six, on the tenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of REPCO 29 S.A., a company having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated on June 28, 2006, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, dated on October, 4, 2006, number 1859, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 118.299 (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is presided by Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Maître Catherine Delsemme, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Violaine Couturier, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro), divided into 2,478 A Shares and 822 B Shares (the A Shares and together with the B Shares being «the Shares»), are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of Articles 8.1, 8.9, 8.11, 11 paragraph 2, 14.2, 16.2, 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1:

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9:

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11:

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies' Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11, paragraph 2:

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2:

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2:

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3:

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies' Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies' Act shall be deposited at the reg-

istered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

2. Granting of authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

3. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to modify Articles 8.1, 8.9, 8.11, 11 paragraph 2, 14.2, 16.2, 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1:

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9:

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11:

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies' Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11, paragraph 2:

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2:

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2:

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3:

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies' Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies' Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the Chairman closes the meeting.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de REPCO 29 S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.299, constituée en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 28 juin 2006, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 4 octobre 2006, numéro 1859 (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme comme Secrétaire Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutatrice Maître Violaine Couturier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la présidente, le secrétaire et la scrutatrice dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

La présidente déclare et requiert du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) représenté par 2.478 Actions A et 822 Actions B (les actions A et les Actions B sont désignées ensemble comme les «Actions»), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée générale. Ainsi, l'assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda sans qu'il y eu de convocation préalable.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des Articles 8.1, 8.9, 8.11, 11 paragraphe 2, 14.2, 16.2, 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1:

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration».

1.2 Article 8.9:

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11:

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11, paragraphe 2:

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2:

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2:

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3:

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

2. Autorisation donnée à (i) tout administrateur de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier les Articles 8.1, 8.9, 8.11, 11, paragraphe 2, 14.2, 16.2, 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1:

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9:

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11:

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11, paragraphe 2:

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2:

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2:

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3:

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'autoriser (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rabia, C. Delsemme, V. Couturier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 36, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2006.

J. Seckler.

(126901.2/231/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

REPCO 29 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 118.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2006.

J. Seckler.

(126904.3/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

D.P.M. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 12, rue J.G. Kremer.

R. C. Luxembourg B 82.316.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

(124716.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

D.P.M. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 12, rue J.G. Kremer.

R. C. Luxembourg B 82.316.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

(124720.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

FITNESS ACADEMY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 7-9, rue Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 108.920.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour la société

F. Lamparski

gérant administratif

(124738.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

D.P.M. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 12, rue J.G. Kremer.
R. C. Luxembourg B 82.316.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

(124722.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

GETRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.410.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Signature.

(124732.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

BTG CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 70.277.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour la société

J.-M. Dangis

Commissaire

(124742.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

RADIO-MUSIC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 7.088.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RADIO-MUSIC INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

(124773.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SYDNEY PARTNERS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 78.465.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 25 octobre 2006

«(...) Le mandat du Commissaire aux Comptes, la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., est prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 (...).»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126875.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

114184

ADYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 137, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 110.637.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Adem Gurdal, chef d'entreprise, né le 25 février 1960 à Tur, (Turquie), demeurant à RO-010889 Bucarest, 48, Str. Lipova, secteur 1, (Roumanie).

2.- Madame Andaluzia Daniela Bucura, ingénieur, née le 2 septembre 1962 à Tirgoviste, Jud. Dimbovita, (Roumanie), demeurant à RO-010889 Bucarest, 48, Str. Lipova, secteur 1, (Roumanie).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Sevki Ercan, directeur de société, demeurant à D-58285 Gevelsberg, Zimmerstrasse 5, (Allemagne), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société anonyme ADYA S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 137, Val Sainte Croix, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 110.637), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 août 2005, publié au Mémorial C numéro 34 du 5 janvier 2006.

b.- Que le capital social est fixé à la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

c.- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont décidé de dissoudre la société ADYA S.A. aux droits des parties, par reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

d.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme ADYA S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

e.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans la société.

f.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

g.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute et qu'il n'existe; pas de registre des actionnaires.

h.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans par Monsieur Sevki Ercan, demeurant à D-58285 Gevelsberg, Zimmerstrasse 5, (Allemagne).

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Ercan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2006, vol. 539, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2006.

J. Seckler.

(124906.3/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

EUROPEAN MEGA CINEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 47.749.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour EUROPEAN MEGA CINEMA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(125105.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114185

PAVECA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.548.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006. Signature.
(124780.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ANFICO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.973.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006. Signature.
(124781.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

CHEYENNE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.505.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006. Signature.
(124784.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 11.485.

L'an deux mille six, le vingt octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Marie-Jeanne Elsen-Motti, sans profession, demeurant à F-57005 Lorry-lès-Metz, 18, rue des Vigneulles;
 - 2) Raymonde Thieboux-Bouche, sans profession, demeurant à F-55400 Châtillon-sous-les-Côtes, 8, rue Haute;
 - 3) Thierry Bouce, employé privé, demeurant F-57070 Vantoux, 3, rue des Dix Jours;
 - 4) Frédéric Bouche, gérant, demeurant à F-57140 Norroy-le-Veneur, 30, rue de Fèves,
- ici représentés par Monsieur Vincent La Mendola, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté,

en vertu de quatre procurations datées du 10 octobre 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente minute avec laquelle elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement,

associés de la société à responsabilité limitée: SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION, S.à r.l., avec siège social à L-3898 Foetz, 5, rue du Brill, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 11.485, constituée suivant acte notarié du 4, décembre 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 35 du 22 février 1974, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire Frank Baden de Luxembourg du 22 avril 2002, publié au susdit Mémorial C, numéro 1079 du 15 juillet 2002.

Les comparants, représentés comme il est dit, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de la société de Foetz à Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède ils décident de modifier l'article 5 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la société à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. La Mendola, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 octobre 2006, vol. 471, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2006.

R. Arrensdorff.

(125039.3/218/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 11.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2006.

R. Arrensdorff.

(125043.3/218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ASTRA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 121.518.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

2.- Mademoiselle Katiuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de ASTRA INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, la première personne déléguée à la gestion journalière des affaires de la société pourra être désignée par l'assemblée générale extraordinaire constituante.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (soparfi), ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le deuxième jeudi du mois de juin 2007 à 15.00 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Andrea Carini, cent cinquante-cinq actions.	155
2.- Mademoiselle Katuscia Carraesi, cent cinquante-cinq actions.	155
Total: trois cent dix actions.	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Président;
 - b) Madame Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
 - c) Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Claude Weis, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: A. Carini, K. Carraesi, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 155S, fol. 86, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2006. J. Elvinger.

(126926.3/211/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

A-JET SOLUTION, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 106.195.

L'an deux mille six, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A-JET SOLUTION avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 22 février 2005, publié au Mémorial C numéro 586 du 17 juin 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.195.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1114 du 8 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Emilie Gengler, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

114190

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

La société à responsabilité limitée dénommée GESTOR, SOCIETE FIDUCIAIRE, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 36.079.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. Houssa, E. Gengler, C. Calvi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al, le 15 novembre 2006, vol. 922, fol. 45, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2006.

B. Moutrier.

(125151.3/272/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ELDFELL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.477.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Signature.

(124786.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

OPTIMAL SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R. C. Luxembourg B 100.122.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

M. Leonard

Gérant

(125035.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

IPI, INTERNATIONAL PUB IMMO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 121.514.

 —
STATUTS

L'an deux mille six, le six novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Madame Coralie Marchal, indépendante, demeurant à F-54000 Nancy, 45, rue Jeanne d'Arc, et
 - 2.- Madame Mariette Condijs, gérante de société, demeurant à B-6700 Arlon, 79, rue de Maitrank
- toutes deux ici représentées par leur mandataire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 novembre 2006; laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INTERNATIONAL PUB IMMO en abrégé IPI.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets:

- l'achat, la vente, la commercialisation d'espaces publicitaires pour tous secteurs d'activités.
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, franchises et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Mme Coralie Marchal, soixante parts	60
2.- Mme Mariette Condijs, quarante parts	40
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dés-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

114192

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée Générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérant unique, non salarié, pour une durée indéterminée:

* Madame Coralie Marchal, prénommée, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, vol. 155S, fol. 97, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 novembre 2006.

P. Decker.

(126857.3/206/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

UNZEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.510.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Signature.

(124788.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT 11, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 17.572.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(124828.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.
